

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 2 OCTOBRE 2014 À 10 HEURES

Centre administratif de la CUS – salle de réunion au 9^{ème} étage - STRASBOURG

Présents :

M. Jacques BIGOT, M. Bernard FREUND, M. Claude KERN, M. Eric KLÉTHI, Mme Anne-Pernelle RICHARDOT, M. Justin VOGEL, M. Jean-Marc WILLER, M. Etienne WOLF

Absents excusés : M. Yves BUR, M. Alain JUND

12-2014 Permis de construire rue Simonis Strasbourg

Description de la demande

Le Service Police du Bâtiment de la CUS a transmis au Syndicat mixte pour le SCOTERS le projet de permis de construire 6 Rue Simonis à Strasbourg – déposé par LAFAYETTE PATRIMOINE PROMOTION.

Le projet se situe dans le quartier du Neudorf. Il vise la reconversion de la clinique Sainte Odile qui crée avec les cliniques Adassa et Diaconat un nouveau pôle de santé à proximité du Jardin des 2 Rives. Le terrain d'assiette est de 8 739 m². 282 logements seront réalisés, pour la plupart à partir de la réhabilitation des bâtiments de clinique. Un seul bâtiment sera démoli et remplacé pour accueillir des logements. L'ensemble représente une surface plancher de 16 288,81 m². 183 stationnements seront également réalisés.

La répartition des logements est la suivante : 126 une pièce ; 74 deux pièces, 57 trois pièces, 22 quatre pièces et 3 cinq pièces.

Le projet au regard des orientations du SCOTERS

Le projet du SCOTERS vise à favoriser le renouvellement urbain.

*Le Bureau syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
décide de faire part de l'avis suivant :*

Au regard de la compatibilité avec les orientations du SCOTERS, le permis de construire 6 Rue Simonis à Strasbourg n'appelle pas de remarque particulière.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le **13 OCT. 2014**

La publication le **13 OCT. 2014**

Strasbourg, le **13 OCT. 2014**



Le Président
Jacques BIGOT